

À partir de la rentrée sportive de septembre 2018, les catégories seniors, vétérans et super-vétérans vont évoluer avec une nouvelle dénomination et un réajustement des tranches d'âges pour l'ensemble des disciplines. L'objectif est de rééquilibrer les catégories et les niveaux de performances.

Senior 1 : de 21 à 39 ans

Senior 2 : de 40 à 59 ans

Senior 3 : 60 ans et plus

Championnat de France et Coupe de France : Une nouvelle offre sportive

Changement d'appellation : Le Tir Fita et le Fédéral seront rassemblés en une seule et même discipline, le « Tir à l'Arc en Extérieur ».

Les évolutions suivantes entreront en vigueur dès la saison 2019 pour le tir à l'arc en extérieur. Les autres disciplines (Salle, Campagne, 3D, Nature, Beursault) suivront en 2020.

La nouvelle offre sportive est hiérarchisée sur deux niveaux :

Championnat de France : Les disciplines et catégories, qui bénéficient d'un championnat international (Tir en salle, Tir à l'arc en extérieur, Tir en campagne, Tir 3D), disposeront d'un championnat de France. Il y aura donc quatre championnats de France auxquels s'ajoutent les Championnats de France pour les catégories jeunes de Tir à l'arc en Extérieur.

Coupe de France pour les disciplines internationales dans les épreuves par catégories d'âges ainsi que pour les disciplines nationales (Tir Nature, Tir Beursault), avec des quotas élargis. Il y aura donc six Coupes de France.

Modalités de participation : Une seule participation nationale par discipline.

En Tir à l'arc en extérieur, un archer ne pourra concourir que dans une seule épreuve nationale (Championnat de France ou Coupe de France ex Fita ou Coupe de France de France ex Fédéral).

Le classement national détermine si l'archer entre dans les quotas du championnat de France ou de la Coupe de France.